

# Matières dangereuses au titre du chapitre 1.3 de l'ADR + module sûreté

**Public visé :** Toute personne intervenant dans la chaîne logistique / Transport pour une marchandise classée dangereuse au titre de l'ADR autres que celles visées au chapitre 8.2 de l'ADR. Comprendre, lire et écrire le français, maîtriser les calculs de base ; additions, soustractions, divisions et multiplications

**Durée :** 1 jours

**Heures :** 7 h

**Effectifs :** 8

**Délai accès :** 6 mois

**Prix :** 200 € / pers.

**Accessibilité :** Locaux accessible aux personnes en situations d'handicap. Pour toute demande particulière, nous contacter.

## Actions de formation

### OBJECTIFS

Être capable d'identifier une marchandise dangereuse selon son numéro ONU, son groupe d'emballage et sa classe  
Savoir étiqueter et signaler conformément à l'ADR un emballage de marchandises dangereuses  
Connaitre les seuils d'exemption de la réglementation ADR et les appliquer au quotidien (seuil du 1.1.3.6)  
Définir le niveau de responsabilité des différents intervenants dans la chaîne logistique  
Vérifier la conformité des informations portées sur le document de transport  
Être capable d'adopter la bonne attitude en cas d'incident / accident

### DÉOUCHÉS

Sans objet

### ÉQUIVALENCES

Sans objet

### SPÉCIALITÉ

Transport, manutention, magasinage

### SANCTIONS VISÉES

Attestation de formation individuelle au titre du chapitre 1.3 + 1.10 de l'ADR

### MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

Diffusion d'un film de 11 minutes sur le risque de manipulation des marchandises dangereuses  
Livret technique sur la réglementation transport remis à chaque stagiaire  
Grand Récipient pour Vrac souple type amiante, emballages marchandises dangereuses agréés

### QUALIFICATION DE L'INTERVENANT

Spécialiste de la réglementation sur le transport des matières dangereuses

### MODALITÉS

Questionnaires à choix multiples (QCM de 16 questions)  
Calcul d'exemption d'une expédition de matières dangereuses (avec tableau du 1.1.3.6)  
Test de rédaction d'une désignation officielle de transport

## Programme

Connaissances générales de la réglementation des Marchandises dangereuses Numéro ONU, classe, groupe d'emballage, désignation officielle Cas d'exemption : LQ, QE, seuil du 1.1.3.6 Identification, étiquetage et marquage de l'emballage Classification des déchets et mentions obligatoires Signalisation du véhicule et équipements obligatoires Le document de transport et ses mentions obligatoires Différencier le risque par rapport à son groupe d'emballage Le BSD et le registre des déchets Contrôle de la sous-traitance transport et procédure « check-list » Procédure en cas d'incident / accident Notions de sûreté du transport de marchandises dangereuses Réglementation CLP et FDS